



Ville de MARLES-LES-MINES
Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
SÉANCE DU 17 DECEMBRE 2025



L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle d'honneur de l'Hôtel de Ville, en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Karine DERUELLE, Maire, en suite de convocation en date du 11 décembre 2025, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie, le 11 décembre 2025.

Étaient présents : Mme DERUELLE Karine, M. COUVILLERS Nicolas, Mme SZCZEPANIAC Caroline, M. WATTEL Jean-Marc, M. ZIOLKOWSKI Félix, Mme GOZET-KONIECZNY Annette, M. LAISNÉ Philippe, Mme LENTWOJT Suzanne, Mme LOUCHART-LUGEZ Christiane, Mme LERICHE-CRETOM Martine, M. NOWACZYK Freddy, Mme SZYMKOWIAK-BLASCHKE Virginie, Mme CUISINIER-QUEVA Peggy, Mme ROUSSEL Ghislaine, M. LEKKI Christian.

Étaient absents représentés : M. BENS Frédéric (pouvoir donné à M. LAISNÉ Philippe).

Étaient absents non représentés : Mme COUVILLERS-OBOEUF Sandrine, Mme BACHELET Véronique, M. POHIER Jean-Marie, M. BOBEK Bernard, M. MICHALSKI Richard, M. DANDRE Francis, Mme EDOUARD-NAGORNIEWICZ Angélique, Mme LIGNIER Irène, M. DECOURCELLE Jérémy, Mme DECOURCELLE Cindy, M. LEROY Jérôme, Mme VANNECKE Aurélie, M. FIBA Richard.

Soit : 15 présents, 14 absents (dont 1 pouvoir), soit 16 votants.

Formant la majorité des membres en exercice. Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Ghislaine ROUSSEL a été désignée par le Conseil Municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

Le procès-verbal de la réunion du 24 septembre 2025 est adopté sans observation.

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 17.12.25.11. DU 17 DECEMBRE 2025 PUBLIÉE LE 19 DECEMBRE 2025

OBJET : RESIDENCE DES WAGONNAGES – CESSION DE LA PARCELLE AH 483

Madame la Présidente rappelle que par délibération précédente la commune a repris les biens situés à l'intérieur de la ZAC des Wagonnages. Madame la Présidente rappelle que la commune procède à la commercialisation des parcelles libres.

Madame la Présidente expose qu'un acquéreur est intéressé par le lot 16, soit la parcelle AH 483 (1167 m²).

Madame la Présidente expose que l'estimation des domaines est de 54.662,00 € HT, et que les acquéreurs Monsieur BROUILLARD Damien et Madame DUPUY Manon, demeurant 2 rue des Bucquoires, 62151 BURBURE, ont formulé une proposition de 46.462,50 € HT.

Madame la Présidente expose que la commercialisation du lot 16 est ancienne, et qu'elle a été difficile en raison de sa superficie et de la topologie du terrain. Madame la Présidente expose que cette proposition doit être appréciée au regard de ces éléments et du contexte conjoncturel de l'immobilier.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT le contrat de concession de la ZAC des Wagonnages, du 3 juillet 2006 et ses avenants 1 à 6 ;

CONSIDERANT la date contractuelle d'expiration de la concession d'aménagement fixée au 31 décembre 2023 ;

VU la délibération n°24.09.25.14 du 24 septembre 2025 portant cession des biens de reprise de la ZAC des Wagonnages ;

VU la délibération n°24.09.25.15 du 24 septembre 2025 portant clôture de la concession d'aménagement de la ZAC des Wagonnages ;

CONSIDERANT l'avis du domaine sur la valeur vénale, du 14 juin 2024, relatif aux parcelles AH 113 (438 m²), AH 114 (510 m²), AH 541 (3283 m²), soit 4231 m² / AH 552 (618 m²), AH 555 (19 m²), soit 637 m² / AH 549 (630 m²) / AH 483 (1167 m²), soit les biens de reprise, annexé ;

CONSIDERANT que la commercialisation du lot 16 est ancienne, et qu'elle a été difficile en raison de sa superficie et de la topologie du terrain nécessitant des coûts d'aménagement supplémentaires pour l'acquéreur ;

CONSIDERANT l'intérêt que représente cette proposition au regard du contexte conjoncturel de l'immobilier et des difficultés rencontrées par les promoteurs pour la commercialisation des lots libres de constructeur.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de sa Présidente, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la cession de la parcelle AH 483 (1167 m²), au prix de 46.462,50 € HT, TVA en sus, à Monsieur BROUILLARD Damien et Madame DUPUY Manon, demeurant 2 rue des Bucquoires, 62151 BURBURE.

AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte à intervenir, établi par Maître Maxime HOUYEZ, Office notarial Béthune Beffroi – ON2B, Place Saint-Vaast, 62400 BETHUNE, ainsi que les pièces s'y rapportant.

Le Maire, soussigné, certifie que la liste des délibérations examinées lors de la séance du conseil municipal du 17 décembre 2025 a été, le 19 décembre 2025, publiée sur le site internet de la commune et affichée à la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Karine DERUELLE



Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire,

Marles-les-Mines, le 19 décembre 2025

Le Maire,
Karine DERUELLE